



Global Resources | Local Service | Customized Solutions

Le 26 janvier 2017, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« **ACVM** ») ont publié l'Avis 54-305 du personnel des ACVM, *Protocoles concernant le rapprochement des votes établis en vue d'une assemblée* (les « **protocoles** ») portant sur l'amélioration des processus entourant la compilation des votes par procuration. La Société de fiducie CST (« **CST** ») a participé activement à l'examen et au développement des protocoles à titre de membre du groupe de travail des ACVM et prévoit participer à l'examen des ACVM pour la saison des procurations de 2017.

Faits saillants des protocoles

Les protocoles soulignent les attentes du personnel des ACVM concernant les rôles et les responsabilités des entités clés qui participent au rapprochement des votes établis en vue d'une assemblée et fournissent des indications sur les processus qui doivent être mis en place concernant le rapprochement des votes d'une assemblée. Les protocoles sont divisés en quatre sections, soit :

1. AÉtablir et transmettre de l'information exacte et exhaustive sur les droits de vote pour chaque intermédiaire qui sollicitera des instructions de vote auprès des propriétaires véritables et soumettra des votes par procuration;
2. Établir des comptes de droits de vote de façon cohérente;
3. Transmettre de l'information exacte et exhaustive sur les votes par procuration et compiler et consigner les votes par procuration de façon cohérente;
4. Aviser les propriétaires véritables des votes rejetés ou répartis au prorata.

L'adhésion aux protocoles est volontaire et vise à poser les bases permettant aux entités clés de collaborer à l'amélioration du rapprochement des votes établis en vue d'une assemblée. Les ACVM ont indiqué qu'au cours des deux prochaines périodes de sollicitation de procurations, son personnel supervisera la mise en œuvre volontaire des protocoles et évaluera si des mesures réglementaires rehaussées pourraient être nécessaires. Les ACVM ont également indiqué qu'elles continueront à encourager les démarches du secteur visant à trouver des solutions de rapprochement des votes établis en vue d'une assemblée sans version papier et de la confirmation des votes de bout en bout.

Pour obtenir la version intégrale des protocoles, cliquez [ici](#).

Ce que vous devez savoir

Il n'y a aucun changement à notre processus de planification d'assemblée annuelle des actionnaires.

CST est membre de la Securities Transfer Association of Canada (« **STAC** »). Nous continuons à travailler avec les membres de la STAC, les principaux participants et membres des ACVM en conformité avec ces protocoles. CST s'est engagée à veiller à ce que nos systèmes et processus soient mis à jour pour une exactitude et une fiabilité accrues du vote par procuration. Dans le cadre d'une situation de survote, CST appliquera ses normes de répartition au prorata des votes reçus pour

chaque point jusqu'à la position de la date de clôture des registres.

Pour toute question, veuillez communiquer avec votre gestionnaire des relations.

